

B3 : Maîtriser les habitats fonctionnels des oiseaux

FICHE ACTION B3-2

PRIORITE

COMMUNES CONCERNEES :

Riantec
Gâvres
Plouhinec
Port-Louis
Locmiquélic

COUT TOTAL ESTIME

2 400 € (panneaux)
+ coûts inclus dans les Fiches
Action B3-1, E et F

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Grand Site
Gâvres –Quiberon, Cap
l'Orient, Région, CEL,
Bretagne vivante

MAITRE D'ŒUVRE

Prestataires de services

PARTENAIRES TECHNIQUES

GOB, BV/SEPNB,
Ornithologues, ONCF.S,
Cap l'Orient, Conservatoire
du Littoral, IFREMER,
Affaires Maritimes,
DDE maritime

PARTENAIRES FINANCIERS

Département, Région,
Europe, Etat, Conseil Général

REFERENCES FICHES ACTIONS

ZPS/ZSC :
A2, A3-1, A 7-1-2, A7-2-1,
A7-1-1, B3-1, B3-2, C1, C2-2,
C2-1, D, E et F

REFERENCE CHARTE POUR

L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU
PAYS DE LORIENT : Fiche n°5

LIFE PHRAGMITE AQUATIQUE

Gestion de la fréquentation : assurer la tranquillité d'espèces d'oiseaux

◆ PERIMETRE CONCERNE :

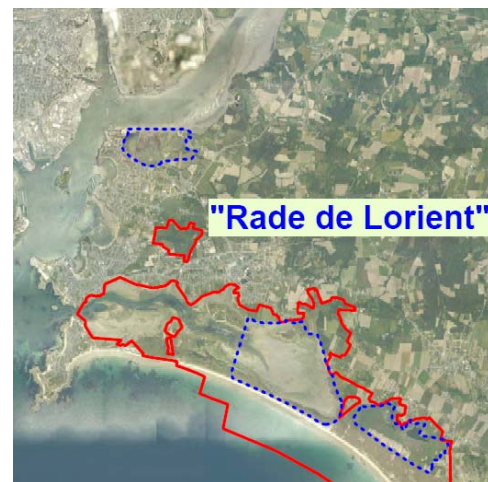
ZPS Rade de Lorient et milieux naturels
associés.

◆ STATUTS :

Site classé, Site Inscrit, ZNIEFF de
Type I et II, ZICO et ZPS Rade de
Lorient, Zonage NDs et NDm (terrains
militaires sur Gâvres et Plouhinec) aux
POS et PLU.

◆ PROPRIETAIRES

DPM, Etat (militaires), Région,
Communes, privés.
Les maires de chaque commune ont
compétence sur une bande de 300m
sur le DPM. La DDE maritime gère les
activités sur le DPM.



◆ ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL :

Zones humides : Gorgebleue à miroir, échasse blanche, spatule blanche, phragmite des
joncs, locustelles...

Fonds de baie : Bernache cravant, pluvier argenté, grand gravelot, courlis, barge,
bécasseau variable, barge rousse, tadorne de Belon, pluvier doré, bécasseau sanderling,
gravelot à collier interrompu...

◆ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

- Récifs 1170
- Végétation annuelle des laisses de mer 1210
- Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et
sableuses 1310
- Prés à Spartines 1320
- Prés salés atlantiques 1330
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1140 : déclinés en habitats
élémentaires 1140-1, 1140-3, 1140-4, 1140-5 et 1140-6
- Herbiers de zostère naine 1140
- Dunes mobiles embryonnaires 2110
- Dunes mobiles du cordon littoral à Oyats (dunes blanches)
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée* (dunes grises) 2130*
- Dunes à *salix repens ssp. argentea* 2170
- Dépressions humides intradunales 2190

◆ ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL :

Limonium auriculae-ursifolium, soude brûlée (*Salsola kali*), soude commune (*Salsola
soda*), arroche des sables (*Atriplex laciniata*), cakilier maritime (*Cakile maritima*), pourpier
de mer (*Honkenya peploides*)...

Une fiche action de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable du Pays de Lorient (2002), la Fiche n°5, s'intitule « Gestion
collégiale et concertée de la Petite Mer de Gâvres, ses bassins versants et ses milieux naturels associés ».

Trois enjeux se dégagent :

- La reconquête de la salubrité des eaux,
- La gestion durable de la ressource conchylicole et de son exploitation,
- La réglementation des usages sur les espaces maritimes et terrestres.

◆ ÉTAT ACTUEL

Divers usages sont présents sur les secteurs considérés :

- Ostréiculture (1 chantier recensé sur la Petite Mer de Gâvres, au niveau de l'île de Kerner),
- Kitesurf : la pratique actuelle s'effectue essentiellement sur le fond de la Petite Mer de Gâvres (superposition entre le
périmètre ZPS et la zone d'évolution des Kitesurf). Ce sont essentiellement des particuliers qui viennent pratiquer le

Kitesurf sur ce secteur. L'école de voile de Port-Louis (assistée par la SELLOR) avait pour projet de développer l'activité Kitesurf sur le fond de la Petite Mer de Gâvres. Le projet semble abandonné. Sur sollicitation de l'association « Gâvres Kite », trois écoles de kitesurf du secteur sur quatre ont acté le principe de ne pas faire de cours sur la Petite Mer de Gâvres. Cette association a également édité une plaquette à l'attention des pratiquants de Kitesurf. Elle précise les précautions à prendre pour ne pas déranger l'avifaune (notamment en évitant de naviguer en fond de Petite Mer de Gâvres) et comment préserver les milieux naturels.

- Pêche à pied (existence d'une association des pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres et de pêche professionnelle - (80 licences sur la coque et 50 licences sur la palourde)) : la pratique de la pêche à pied s'exerce très peu sur le fond de la Petite Mer de Gâvres.
- Voile, planche à voile : présences de mouillages dans la baie de Locmalo. La pratique de la voile est localisée à l'aval de la Petite Mer de Gâvres. Ces activités ne se déroulent pas directement sur le DPM, mais les pratiquants empruntent les milieux naturels pour réaliser leurs activités
- Pédalos : location l'été sur Kerfaut
- Chasse sur le DPM : sur le DPM (hors Réserve de Chasse Marine) plutôt pratiquée d'un secteur allant de l'île Kerner au fond de la Petite Mer de Gâvres
- Maison de la Petite Mer de Gâvres sur l'île de Kerner : musée, organisation de sorties découverte
- Cueillette de la Salicorne : Petite Mer de Gâvres, Marais de Pen Mané à Locmiquélic
- Promenade : les promenades piétonnes et cycliste sont très développées toute l'année sur le marais de Pen Mané qui est en bordure d'urbanisation et à 7 min en bateau du centre de Lorient. Elle existe également autour de la Petite Mer de Gâvres et de façon diffuse sur l'estran mais surtout en période estivale. Les promeneurs sont très souvent accompagnés de chien non tenu en laisse.
- Sortie Nature : des sorties nature sont organisées par des associations comme Bretagne vivante, l'île de Kerner, les Amis de chemins de ronde...pour la découverte des milieux naturels et accueillent des groupes plus ou moins importants.

On peut donc séparer la Petite Mer de Gâvres en 2 secteurs : la baie de Locmalo et le fond allant de l'île Kerner jusqu'au bâtiment du Gerbam (qui correspond pour partie à la ZPS).

Le fond de la Petite Mer de Gâvres est une zone très importante de nourrissage et de repos pour l'avifaune.

On constate des phénomènes d'érosion sur les marges Nord de la Petite Mer de Gâvres (érosion marine) : une étude concernant l'érosion, sur ce secteur, est menée par Cap l'Orient agglomération.

◆ PROBLEMATIQUE

Les sources de dérangement peuvent être nombreuses pour l'avifaune : certaines ne remettent cependant pas en cause, et la présence, et la reproduction de certaines espèces.

D'autres, auxquelles les oiseaux ne sont pas habitués, peuvent faire fuir des colonies entières ou provoquer un échec de reproduction (à titre d'exemple, le taux de réussite des couvées de Gravelots à collier interrompu est particulièrement faible depuis une 10^{aine} d'années).

On peut noter 3 sources potentielles de dérangement :

⇒ **La pratique du Kitesurf en Petite Mer de Gâvres** : Il y a juxtaposition totale entre les périodes et la localisation de la pratique du Kitesurf et les zones de forte sensibilité pour l'avifaune (fond de la Petite Mer de Gâvres en ZPS). La présence d'une voile semble provoquer la fuite de tous les oiseaux d'eau pendant les 4 à 5 h de leur cycle de repos obligatoire (l'aile semble être prise pour un rapace). Ce sont essentiellement des kitesurfeurs indépendants qui pratiquent sur la Petite Mer de Gâvres. → L'impact des activités récréatives sur l'avifaune est étudié plus scientifiquement dans le cadre d'une thèse régionale.

⇒ Les **stationnements sauvages** le long du tombolo de Gâvres qui sont interdits et à partir desquels se multiplient les **cheminements diffus** sur les prés salés et le schorre entraînant un dérangement important de l'avifaune. L'association des pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres préconise aux amateurs de pêche à pied de se stationner sur le parking de l'île Kerner.

⇒ Cet impact est aggravé par les **chiens non tenus en laisse**.

⇒ Pêche à pied : par l'utilisation **d'outils non adaptés**, a un impact négatif sur les milieux naturels et l'avifaune. L'usage d'outils et engins prohibés provoque une destruction du sédiment et de la faune associée avec pour conséquence, l'appauvrissement des potentialités trophiques. La présence de pêche à pied professionnelle sur la Petite Mer de Gâvres depuis 2006 permet un suivi du gisement et un meilleur respect de la réglementation favorable à la préservation de la ressource.

◆ LES GRANDS PRINCIPES

On peut définir des périodes critiques, au cours desquelles les oiseaux sont particulièrement sensibles au dérangement :

- Sur les îlots rocheux : mi-mars à mi-juillet,
- Sur les fonds de baie : de septembre à mars (période hivernale),
- Zones humides : de mars à septembre.

L'information des usagers semble indispensable de manière à limiter les dérangements de l'avifaune

Le déplacement ou la réglementation de l'activité peut être nécessaire lorsque cela est possible.

◆ ACTIONS A MENER

⇒ Amélioration des connaissances : localisation des lieux privilégiés à affiner, effectifs, nombre de jeunes à l'envol (**Cf. fiche action B3-1**)

⇒ Thèse sur l'impact des activités récréative sur l'avifaune

⇒ Réalisation, quels que soient les milieux, de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse » (**Cf. Fiche action n° F**)

⇒ Pour les zones humides

Espèces concernées : aigrette garzette, spatule blanche, gorgebleue à miroir, échasse blanche...

→ Pose d'un Panneau type : « Zone de reproduction d'espèces d'oiseaux vulnérables. Respectez la quiétude des lieux » sur Kersahu (Gâvres)

⇒ Pour la Petite Mer de Gâvres : Une thèse sur le dérangement de l'avifaune par les activités récréatives (et notamment le Kitesurf) est en cours sur plusieurs site dont la Petite Mer de Gâvres.

Suite aux conclusions de l'étude en cours, une réglementation sera mise en place afin de garantir un accueil satisfaisant des populations d'oiseaux de la ZPS en concertation avec les toutes les parties concernées. Cette action pourra être couplée à la mise en place de périmètres sécurisés pour l'envol et l'atterrissage des voiles sur les plages. Les stationnements et chemins d'accès à ces zones sécurisées doivent être ceux définis dans le cadre des Fiches Action A3-1.

⇒ Pour le marais de Pen Mané : Pose de panneau d'entrée de site et de pictogrammes « chien tenu en laisse ».

⇒ Interdire le stationnement le long du tombolo de Gâvres : Cf. fiche action A3-1 Gâvres

Le Conseil Général a réalisé un fossé côté tombolo océan empêchant tout stationnement sauvage.

La réalisation du cheminement mixte piétons/vélos côté Petite Mer de Gâvres interdira le stationnement. La canalisation des piétons et vélos sur ce cheminement, par la mise en place de dispositifs physiques (lisse, clôture) empêchera toute divagation vers les milieux naturels bordant la Petite Mer de Gâvres → à compléter de pictogramme « chien tenu en laisse »

⇒ Pêche à pied hors des herbiers de zostères : les pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres ne pratique pas la pêche à pied en fond de Petite Mer de Gâvres, il y a donc peu voire pas de pêcheurs sur les herbiers de zostère naine. L'interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres permettra de résoudre le constat de stationnement sauvage sur le site de certains pêcheurs à pied.

⇒ Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique (en lien avec la même action prévue sur la Baie de Plouharnel, Cf. Fiche action A7-2-1). Y associer les pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres.

⇒ Surveillance des pratiques de cueillette : par les gardes côtiers (une fois l'équipe mise en place, **Cf. fiche action E**)

◆ CALENDRIER PREVISIONNEL

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des connaissances		✓	✓	✓	✓	
Thèse sur l'avifaune	✓	✓				
Réglementation de la pratique du Kitesurf et éventuellement d'autres activités		✓				
Plaquette de sensibilisation des pratiquants de Kitesurf	✓					
Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique			✓	✓		
Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse »	✓		✓			
Mise en place d'une équipe de gardes côtiers			✓	✓	✓	✓
Création du cheminement mixte piétons/vélos	✓	✓	✓	✓		
Interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres (dispositifs +entretien les années suivantes)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pose de panneaux à proximité de certaines zones humides			✓			

◆ ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des connaissances	Cf. fiche action B3-1					
Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse »	Cf. fiche action F					
Pose de panneaux à proximité de certaines zones humides (4 panneaux, matériel + Main d'œuvre)			1 200 €			
Prise d'arrêté municipal	Pas de coût direct					
Thèse sur l'avifaune						
Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique	Cf. Fiche action F					

Mise en place d'une équipe de gardes côtiers	Cf. fiche action E					
Création du cheminement mixte piétons/vélos	Coût inclus dans le cadre de l'OGS					
Interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres	Fossés réalisés en 2004 par le Conseil Général. Entretien Route Départementale assuré par le Conseil Général					
Réglementation de la pratique du Kitesurf sur le fond de la Petite Mer de Gâvres après étude sur le dérangement et concertation.	Pas de coût direct					
Montant total/année			1 800 €	600 €		

◆ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Comptages d'oiseaux
- Pressions de dérangement (fréquentation par le kitesurf et autres activités)
- Impact des activités sur l'avifaune
- Niveau de sensibilisation
- Respect des panneaux et des stationnements autorisés
- Succès de la reproduction